

Image not found or type unknown



association /livret A

Par **basilique73**, le **09/10/2023** à **19:36**

Bonjour,

Je suis trésorière dans un FSE (foyer socio éducatif) d'un collège public qui une association loi 1901.

Le FSE sert à financer des voyages et des diverses actions au collège.

Le foyer dispose de plus 30 000 euros dans les caisses.

Est il possible de déposer cette somme sur un livret A ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement

Basilique 73